



Image: Fondation Rues principales

Aménager des espaces accessibles à tous

Lorsqu'on prépare les plans d'une construction, les espaces extérieurs sont tout aussi importants que les espaces intérieurs. Or, trop souvent, on oublie cet aspect important de l'aménagement. En ce sens, la conception des lieux publics doit aussi anticiper les besoins variés des diverses clientèles.

Compte tenu de l'évolution démographique et des pressions sociales, économiques et environnementales exercées sur les ménages et le secteur de l'habitation, les consommateurs et l'industrie comprennent de mieux en mieux la raison d'être de bâtiments accessibles et de collectivités polyvalentes ainsi que les principes sous-jacents à leur conception. Pour aménager un espace extérieur universellement accessible, il faut évaluer l'espace disponible et déterminer comment optimiser son utilisation pour tous les segments de la population. En effet, la conception universelle reconnaît que chaque personne est différente et que ses capacités évoluent au fil du temps.



Image: SCHL—CMHC

Voici quelques principes adoptés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pouvant guider l'aménagement d'espaces accessibles universellement.



FONDATION
RUES PRINCIPALES



Aménager des espaces accessibles à tous

Depuis plus de 65 ans, la SCHL est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada et une source d'expertise fiable et objective dans ce domaine.

LES ESPACES EXTÉRIEURS ET LES ESPACES PUBLICS : COMMENT AMÉLIORER LEUR « VISITABILITÉ » ET LES RENDRE ACCESSIBLES À TOUS ?

L'habitation ou l'espace extérieur visitable comporte des caractéristiques d'accessibilité fondamentales qui permettent à la plupart des personnes de les visiter, même celles qui ont des limitations. Pour les espaces privés, la « visitabilité » se caractérise par une entrée de plain-pied, des accès (portes, rampes) plus larges et une salle de toilette au rez-de-chaussée. Dans un contexte urbain, la conception d'espaces qui privilégient ces mêmes éléments d'accessibilité universelle contribue à créer des lieux de rencontres qui conviennent à tous.

Le concept de communauté qui offre à ses citoyens confort, sécurité, autonomie et bien-être, et qui répond à leur aspiration à vieillir chez eux, sera de plus en plus en demande. On prévoit que la proportion de ménages dirigés par un aîné, qui se chiffrait à 21 % en 2006, devrait, selon les projections, augmenter pour se situer entre 33 % et 35 % d'ici 2036. Ce concept peut autant être traduit par l'accessibilité à des logements polyvalents qui répondent à leurs besoins, que par la disponibilité d'espaces publics qui offrent confort, sécurité, autonomie et bien-être pour tous.

LES 7 PRINCIPES DE LA CONCEPTION UNIVERSELLE

Par conception universelle, on entend « La conception de produits et d'environnements qui peuvent être utilisés par toutes les personnes, dans la plus grande mesure possible, sans devoir recourir à des adaptations ou à des conceptions spécialisées. »

1 Utilisation équitable

Il s'agit de donner un accès équitable à tous, d'une manière digne et intégrée. Il implique une conception attrayante, adéquate qui procure un même niveau de sécurité à tous les utilisateurs.

2 Flexibilité de l'utilisation

Ce principe sous-tend que le concepteur de l'habitation ou de l'espace public a tenu compte d'une vaste gamme de préférences et d'habiletés individuelles pour la totalité du cycle de vie des usagers.

3 Simplicité et intuitivité

L'aménagement et la conception de l'habitation, des appareils et de l'espace public doivent être faciles à comprendre, peu importe l'expérience ou la capacité cognitive de l'utilisateur et fonctionner de manière intuitive.

4 Perceptibilité de l'information

La diffusion d'information utilisant des modes différents, qu'ils soient visuels, auditifs ou tactiles, permettra à chaque personne d'utiliser les éléments de l'habitation et l'espace public en toute sécurité.

5 Tolérance à l'erreur

Ce principe inclut une certaine tolérance à l'erreur qui réduit la possibilité d'obtenir des résultats indésirables. Il faut donc prévoir des caractéristiques à sécurité intégrée tenant compte des différentes façons dont toutes les personnes peuvent profiter de l'espace en toute sécurité.

6 Effort physique faible

Ce principe vise à limiter la force, la résistance et la dextérité requises pour accéder aux espaces ou utiliser les commandes et les aménagements.

7 Dimensions et espaces pour l'utilisation

Ce principe vise l'espace nécessaire pour accéder aux lieux, à l'équipement et aux commandes. Les dimensions et les espaces doivent donc permettre à tous les utilisateurs d'atteindre, de voir et de faire fonctionner tous les éléments, et ce, en toute sécurité.

POUR DES HABITATIONS ET DES ESPACES POLYVALENTS

La SCHL recommande différentes astuces sur la façon de concevoir un espace extérieur accessible qui pourra être adapté aux besoins et au style de vie d'une famille au fil des ans. Plusieurs conseils valent également pour l'aménagement d'espaces publics.

- Face à un très grand espace, regroupez les éléments principaux, comme une terrasse, aire de jeux ou coin-repas et situez-les à proximité des principaux points d'accès. Ainsi, les personnes qui ont peu d'endurance physique pourront profiter plus facilement de l'espace et socialiser aisément.

- Aménagez un circuit de sentiers et d'aires de repos qui simplifie les déplacements. Si l'espace comporte plusieurs niveaux, prévoyez un sentier incliné ou des rampes bien intégrées à l'aménagement paysager.

- Idéalement, les patios et aires de repos doivent être accessibles et suffisamment larges (1 065 mm ou 42 po) pour permettre aux personnes qui utilisent un déambulateur ou un fauteuil roulant de faire demi-tour (espace minimal de 1 525 mm x 1 525 mm ou 60 po x 60 po).

- Évitez les espèces végétales qui laissent tomber une abondance de débris, puisqu'elles peuvent nuire à la sécurité des personnes à mobilité ou à visibilité réduites.

- Pour être en mesure de profiter de l'espace le plus longtemps possible pendant l'année, plantez des arbres et installez un kiosque, une galerie ou des parasols offrant une protection contre le vent et le soleil, et veillez à ce que les eaux pluviales s'éloignent des accès aux espaces extérieurs.

- Si vous réalisez une terrasse ou un patio, appliquez les mêmes paramètres de sécurité que pour l'intérieur d'un immeuble. À titre d'exemple, veillez à ce que les marches d'escalier soient toutes de la même hauteur et de la même profondeur.

- Enfin, assurez-vous que l'éclairage soit suffisant. Un bon éclairage extérieur accroît non seulement la sécurité et la visibilité, mais peut également servir à créer une ambiance!



Pente d'au plus 1 : 12



Image: SCHL—CMHC



L'OBSERVATEUR DU LOGEMENT AU CANADA

De portée nationale, exhaustif et riche en analyses perspicaces, L'Observateur du logement trace un portrait complet des tendances et des enjeux actuels concernant le logement au pays.

Bien conçue et facile à consulter pour les professionnels de l'habitation à la recherche d'informations précises, cette publication annuelle s'accompagne en ligne de tableaux interactifs de données locales et de tableaux de données sur l'habitation. **Téléchargez sans frais la publication intégrale ou les chapitres individuels au www.schl.ca/observateur**

Pour en savoir plus : Pour consulter les guides, feuillets d'information et listes de vérification de la collection *Une habitation accessible* dès la conception de la SCHL, visitez le site Web: www.schl.ca.